

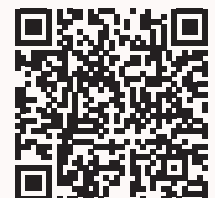
Devenez policier adjoint dans votre département sans condition de diplôme

Devenir policier adjoint, ça signifie :

- s'engager pour la sécurité de tous
- agir sur le terrain
- évoluer grâce au concours interne

Renseignements et inscriptions :

Inscriptions ouvertes jusqu'au 1/12





Être policier adjoint, c'est quoi ?

Les policiers adjoints participent aux missions de **prévention et de répression de la délinquance**, de **surveillance générale** et d'**assistance aux personnes**. Ils peuvent agir sur le terrain, aux côtés des gardiens de la paix, ou en commissariat.

Évolution ? Mobilité ?

Les policiers adjoints sont recrutés pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois. Après une formation de 16 semaines en école de Police, ils sont affectés dans le département de leur choix.

Par le biais du concours interne, accessible dès la deuxième année de contrat, ils peuvent devenir gardiens de la paix et continuer ainsi à évoluer en bénéficiant du statut de titulaire de la fonction publique.

Conditions d'accès

Vous n'appartenez pas à la fonction publique ? Il vous suffit d'être majeur, de nationalité française, d'avoir effectué votre journée défense et citoyenneté et d'avoir un casier judiciaire vierge de mention qui pourrait contrevenir à l'exercice de vos fonctions. **Aucun diplôme n'est requis.**

Pour tous les détails et pour réaliser votre inscription flashez le QR code au recto ou rendez vous sur :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/policier-adjoint>